

## Stades phénologiques

Les stades phénologiques vont de « bourgeons dans le coton » à « 5/6 feuilles étalées » selon les cépages et les différents secteurs du vignoble départemental.

## Excoriose

Des symptômes sont visibles dans certaines parcelles. Cette maladie est favorisée par un printemps pluvieux. Elle est liée à l'historique de la parcelle.

*Une protection se justifie uniquement en présence régulière de symptômes. Elle consiste à appliquer du soufre mouillable au stade « éclatement du bourgeon », traitement à renouveler au stade « 2-3 feuilles étalées ». La majorité des soufres sont homologués à la dose de 1,25 kg/hl pour cet usage. Référez vous aux mentions portées sur l'étiquette du produit utilisé pour confirmer les conditions d'utilisation.*

## Erinose

De faibles symptômes sont visibles notamment sur les Muscats à petits grains.

*Une intervention ne se justifie que sur les parcelles ayant présenté des symptômes abondants l'année dernière. Seul le soufre mouillable est homologué pour cet usage. Les doses d'utilisation sont variables selon les spécialités commerciales. Deux traitements doivent être effectués aux stades « bourgeon dans le coton » et « pointe verte ».*

## Mildiou

La modélisation indique un risque faible de contamination. Les pluies du mois d'avril se sont déroulées en absence ou en présence très faible de végétation.

*Aucune intervention ne justifie.*

## Oïdium

De faibles symptômes sont visibles sur quelques parcelles (Chardonnay, Carignan).

*Sur carignan, la protection doit débuter au stade « 2-3 feuilles étalées ». Sur les autres parcelles (y compris les autres cépages particulièrement sensibles : muscats petits grains, chardonnay...), le premier traitement peut être retardé au stade « 5-6 feuilles étalées ».*

*Le Stifenia est un produit à base de fénugrec, autorisé en agriculture biologique et bénéficiant d'une Autorisation de Mise sur le Marché Provisoire.*

*Soyez particulièrement vigilants aux conditions d'application de cette spécialité commerciale, notamment en ce qui concerne la période du premier traitement et le*

### VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 63 39 25 02  
constant.nicolas@wanadoo.fr

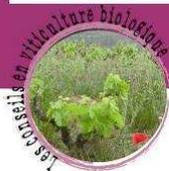


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



rythme de renouvellement. Ce produit n'a pas d'action directe sur l'oïdium mais agit en tant que stimulateur des défenses de la plante : il doit donc être appliqué avant contamination de la parcelle par le champignon. Cette particularité doit être intégrée dans le raisonnement de la stratégie de lutte contre l'oïdium. Il est déconseillé sur les cépages très sensibles à l'oïdium ou lorsque la pression parasitaire est forte.

## Eudémis

Le vol a débuté sur les secteurs de la Plaine, des premiers coteaux, du Cru Banyuls et de la Moyenne Vallée de l'Agly. Les premiers dépôts de pontes ont été observés sur les communes d'Espira de l'Agly, Rivesaltes, Peyrestortes, Cabestany, Saleilles, Anenya, Sorede, Montesquieu des Albères, Brouilla, Banyuls des Aspres, Nyls. Les pontes sont présentes dès que la parcelle a atteint le stade végétatif « grappes séparées » (stade G ou 15).

L'application de produits à base de *Bacillus thuringiensis* est conseillée environ 6 jours après l'apparition de ce stade phénologique, soit entre le 1<sup>er</sup> et 3 mai. De fortes hétérogénéités existent au sein d'un même secteur et d'une parcelle à une autre. Vos propres observations vous permettront de préciser la date d'intervention sur vos propres parcelles.

Les produits à base de spinosad (*Success 4* et *Musdo 4*) peuvent également être utilisés. Cependant, leur utilisation est limitée à 2 applications par an et sur un même ravageur. Il est conseillé de les réserver pour les traitements en deuxième et troisième générations.

Pour les parcelles protégées par confusion sexuelle, les diffuseurs de phéromones doivent être positionnés dès le tout début du premier vol.

**Une réunion d'information « lutte contre l'eudémis en viticulture biologique » est prévue le lundi 3 mai (cf ci-dessous).**

## Ravageurs secondaires : Charançon Coupe Bourgeons, Noctuelles, Boarmie

Des dégâts de ces ravageurs ont été observés sur des parcelles dans le Rivesaltais et la zone littorale.

*Aucun produit n'est autorisé pour lutter contre ces ravageurs.*

**Prochain bulletin le mercredi 28 avril**

Ce bulletin a été rédigé par le service technique de l'AIVB à partir des données épidémiologiques contenues dans le Bulletin de Santé du végétal des Pyrénées-Orientales du 20 avril 2010 (mis à jour le 22 avril pour les observations eudémis), rédigé par le service viticulture de la Chambre d'Agriculture du Roussillon.

### VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 63 39 25 02  
constant.n.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



## Réunion Lutte contre l'EUDEMIS en viticulture biologique

**Lundi 3 mai à 16 h (salle 506) à la chambre d'agriculture de Perpignan**

- Rappels de la biologie de l'eudémis (J. Thiery, CA 66)
- Caractéristiques de produits utilisables en AB (N. Constant, AIVB)
- Présentation des résultats d'essai de la CA 66 (J. Thiery, CA 66)
- Témoignage de producteurs
- Question diverses

### VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 43 39 25 02  
constant.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr